

# Écologie contre patrimoine

## La nouvelle bataille de l'eau

**LES UNS DÉFENDENT UN PATRIMOINE SÉCULAIRE et une énergie propre, les autres mentionnent le respect d'une loi qui impose la continuité écologique et la libre circulation des poissons. Impactés par cette loi, les propriétaires de moulins sont inquiets.**

Par Gérard Houdou

**A** l'heure où l'on recharge en bonne conscience sa voiture électrique avec l'énergie majoritairement issue des centrales nucléaires, la production hydraulique imaginée par l'homme depuis des siècles est devenue gênante. La grande ou la petite hydroélectricité se heurte aujourd'hui aux dogmes européens et français qui préconisent le rétablissement de la continuité écologique visant à favoriser la libre circulation des poissons et des sédiments. En

France, environ 100 000 ouvrages (barrages, seuils, digues, écluses, moulins...) sont référencés sur les cours d'eau. Des ouvrages potentiellement identifiés comme des obstacles à l'écoulement et à l'atteinte du bon état écologique.

### Propriétaires au pied du mur

Du nord au sud, de l'est à l'ouest, le discours est le même et inquiète les propriétaires de moulins ou, plus généralement, d'ouvrages hydrauliques... Incompréhension de la part des uns ou mauvaise information de



SHUTTERSTOCK (H), G. HOUDOU (B)

### Que dit la loi sur l'eau

Les moulins et les ouvrages hydrauliques ont accompagné l'essor industriel jusqu'en 1950. Mais cette énergie propre est soumise à des lois mentionnées dans une directive-cadre européenne d'octobre 2000 qui obligent les États-membres à obtenir le bon état écologique et chimique des rivières. Une décision renforcée en France par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) de 2006 et les derniers schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui modifient certains classements de rivières. De nouveaux objectifs vont être définis par les SDAGE pour l'horizon 2016-2021.

la part des autres, on tourne en rond autour d'une loi, « mal adaptée ». Vice-présidente de la FFAM (Fédération française des associations de sauvegarde des moulins), Annie Bouchard ne cache pas sa rancœur et dénonce, « les contradictions de la restauration de la biodiversité aquatique. Il nous semble incohérent de prôner des rivières sauvages sans barrages avant d'en avoir étudié les impacts environnementaux, notamment sur les pollutions des cours d'eau et des estuaires! ».

Et de préciser: « Sans rapport direct avec la loi européenne, la loi sur →

l'eau et les milieux aquatiques (Lema) de 2006 préconise le rétablissement de la continuité écologique par l'effacement des seuils comme dispositif prioritaire. » Une décision qui pèse sur l'avenir des moulins, troisième patrimoine de France, après les églises et les châteaux. « Un aspect patrimonial trop souvent délaissé. »

S'agissant des moulins en activité, les techniciens des agences de l'eau et de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) préconisent des aménagements : passes à poissons ou bras de contournement. « Ces travaux sont subventionnés à 100 % dans le cas d'un effacement total, mais beaucoup moins pour des aménagements spécifiques sur les seuils », poursuit

Annie Bouchard. « Selon le site, le propriétaire devra déboursier entre 50 000 € et plus de 500 000 €, sans connaître les effets du résultat ! Ces coûts exorbitants ne sont pas supportables. »

### Des études au cas par cas

Du côté des institutionnels (agences de l'eau et Onema), on tempère ces analyses en ouvrant le dialogue. Directeur du contrôle des usages et de l'action territoriale de l'Onema, Alexis Delaunay reconnaît



**« Il nous semble incohérent de prôner des rivières sauvages sans barrages avant d'en avoir étudié les impacts environnementaux »**

Annie Bouchard.

« une guerre de tranchée. Nous étudions les dossiers au cas par cas, sans décision arbitraire. L'arasement d'un obstacle n'est pas synonyme de destruction, mais d'un aménagement qui tient compte de l'environnement, principalement sur les rivières d'eaux vives ». Le technicien constate également les modifications successives apportées sur d'anciens moulins. « Certains seuils ont été relevés, modifiant ainsi les écosystèmes et le passage des poissons bloqués dans leur migration par de véritables

murs devenus infranchissables. » Et de préciser : « Nous préconisons l'effacement total d'un ouvrage lorsqu'il n'est plus exploité, en mauvais état, voire dangereux, mais avec une approche globale du cours d'eau. Nous avons pour objectif d'effacer les impacts, pas les ouvrages. »

## Différents types d'aménagements

- **L'échelle à poissons** – Réputée pour ses remontées de saumons, la Sélune bénéficie de quelques équipements adaptés.
- **Le seuil** – Ainsi agencés sur les cours d'eau, les seuils des moulins ont apporté de nouveaux écosystèmes.
- **Contournement** – Bras de contournement et passe à poissons permettent la continuité écologique stipulée dans la loi.



Échelle à poissons



Seuil



Contournement

G. HOUDOU (4) ; (5), SAGAPHOTO / P. FORGET (10)



**Le déclin des espèces n'est pas dû aux petits ouvrages mais bien à la pollution invisible**

en aval. Des degrés supplémentaires qui influent sur les écosystèmes et les biotopes, donc sur la flore et la faune aquatique. »

Architecte paysagiste, Pascal Billard est tombé sous le charme d'un moulin du XVII<sup>e</sup> siècle dans le Calvados. Moulin qu'il restaure depuis dix ans. « D'abord moulin à farine, puis à huile, il a ensuite été utilisé comme fromagerie alimentée par une turbine. » Abandonné depuis la guerre, le bâtiment était en piteux état, mais il en fallait plus pour décourager Pascal et son père, Patrick. « Nous avons restauré le moulin pour le transformer en maison d'habitation, mais j'avais dans l'idée de produire une part de l'électricité nécessaire à la maison et à l'éco-gîte. » Une roue de 5,40 m de diamètre est

alors construite, puis installée avec un générateur. « Une roue fabriquée selon le principe d'Alphonse Sagebien, qui fonctionne avec le poids de l'eau et non sa vitesse, parfaitement adaptée à une petite rivière comme la Druance. »

**« On se trompe de problème »**

Antérieur à la Révolution, le moulin de Pontécoulant est inaliénable, comme son droit d'eau. « Mais jusqu'à quand ? » questionne Pascal. L'ensemble de l'ouvrage hydraulique a été parfaitement restauré selon les plans retrouvés aux archives départementales. « J'ai fait appel aux techniciens de l'Onema pour obtenir une étude visant à aménager le site en respectant la loi sur les milieux aquatiques. » Résultat : une passe à poissons et un bras de contournement permettent aujourd'hui aux poissons de circuler librement tout en permettant de produire 6 à 8 kW →

## actualités L'enquête du mois

selon le débit. « À ce jour, personne n'est venu constater les travaux qui ont été réalisés! »

Évoquant la qualité de l'eau, Pascal est amer: « On se trompe de problème. Les poissons passent ici depuis trois cents ans. Le déclin des espèces n'est pas dû à la présence de ces petits ouvrages, mais bien à la pollution invisible engendrée par les résidus d'engrais et de pesticides. »

### “On nous refuse un bras de contournement!”

Installée depuis 1952 à Thury-Harcourt (14), dans une ancienne usine de production EDF, l'émaillerie de Jean Opderbeck et de son fils fonctionne avec une turbine qui apporte l'énergie produite par l'Orne. « Des études, dont nous sommes tenus à l'écart, ont été menées pour l'abaissement du seuil qui permet de fournir l'eau nécessaire au fonction-

## Les propriétaires de moulins dénoncent une pression “abusive” du ministère de l'Écologie

nement de l'entreprise. Abaissement qui limiterait substantiellement l'action initiale de la turbine, mettant l'activité en péril. Nous subissons des pressions constantes des techniciens de l'Onema et de l'agence de l'eau, qui préconisent l'aménagement d'une échelle à poissons, mais le financement de ces travaux pharaoniques nous est impossible à amortir. » Déjà aménagée en son temps par le CSP (Conseil supérieur de la pêche, aujourd'hui devenu Onema), l'échelle à poissons est aujourd'hui considérée comme non conforme! « Pour limiter les coûts,



Ci-dessus, Jean et Pierre Opderbeck, propriétaires de l'Émaillerie normande de Thury-Harcourt. Ci-contre, Pascal Billard et son père, Patrick, restaurent ce moulin du XVII<sup>e</sup> siècle.

un bras de contournement pourrait être vite créé, mais on nous refuse cet aménagement! Par ailleurs, pour respecter le plan de gestion de l'anguille, nous avons installé des grilles plus fines en amont de la turbine. »

Les institutions semblent à l'écoute, mais paradoxalement, les propriétaires de moulins ou de microcentrales hydroélectriques affichent la même détermination, dénonçant pour certains une pression parfois jugée « abusive ». S'appuyant sur ces propos, sept fédérations ou associations nationales ont lancé un moratoire auprès du ministère de l'Écologie. Moratoire à l'exécution des classements et à la création d'une commission de travail visant une mise en œuvre plus équilibrée de la continuité écologique. Des propositions qui, peut-être, apporteront de l'eau au moulin de ce dossier sensible. ■

### CONTACTS ET INFOS

- Fédération française des Associations de sauvegarde des moulins: [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)
- Fédération des moulins de France: [www.fdmf.fr](http://www.fdmf.fr)
- Fédération patrimoine-environnement: [www.patrimoine-environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)
- Agence de l'eau: [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques: [www.onema.fr](http://www.onema.fr)
- Les rendez-vous de 2016:
  - 22<sup>e</sup> édition des Journées européennes des moulins les 21 et 22 mai.
  - 19<sup>es</sup> Journées du patrimoine de pays et des moulins les 18 et 19 juin.

# PUB

# PUB